

RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2019 B 03147
Numéro SIREN : 847 936 259
Nom ou dénomination : 86 MAGENTA

Ce dépôt a été enregistré le 22/04/2024 sous le numéro de dépôt 59141

86 MAGENTA
Société à responsabilité limitée
au capital de 1 000 euros
Siège social : 6, rue Christophe Colomb
75008 PARIS
847 936 259 RCS PARIS

**PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS
DE L'ASSOCIÉE UNIQUE DU 13 FÉVRIER 2024**

L'an deux mille vingt-quatre,
Le 13 février, à 10 heures,

La société FINANCIERE ALAIN LELLOUCHE, société par actions simplifiée au capital de 3 391 723 euros, ayant son siège social 6, rue Christophe Colomb 75008 PARIS, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 830 284 840 RCS PARIS, représentée par Monsieur Alain LELLOUCHE en sa qualité de Président,

Propriétaire de la totalité des 100 parts sociales de 10 euros composant le capital social de la société 86 MAGENTA,

Associée unique de ladite Société,

Après avoir pris connaissance du rapport de la gérance,

Et en présence de Monsieur Jonathan LELLOUCHE,

A pris les décisions suivantes :

- Nomination d'un nouveau gérant en remplacement du gérant démissionnaire et détermination de ses pouvoirs,
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DÉCISION

L'associée unique, prenant acte de la démission de Monsieur Alain LELLOUCHE de ses fonctions de gérant, décide de nommer en qualité de nouveau gérant à compter de ce jour et pour une durée indéterminée :

Monsieur Jonathan, John, Georges LELLOUCHE,
Né le 30 novembre 1983 à PARIS 8^{ème} arrondissement (75008),
De nationalité française,
Demeurant 24 avenue Bugeaud, 75016 PARIS.

Monsieur Jonathan LELLOUCHE exercera ses fonctions dans le cadre des dispositions légales et statutaires.

Monsieur Jonathan LELLOUCHE intervient aux présentes et déclare accepter les fonctions de gérant et n'être atteint d'aucune incompatibilité, ni d'aucune interdiction, susceptibles d'empêcher sa nomination et l'exercice de ses fonctions.

DEUXIEME DÉCISION

L'associée unique décide que la rémunération éventuelle de Monsieur Jonathan LELLOUCHE sera fixée ultérieurement. Cependant, il aura droit au remboursement, sur justification, de ses frais de représentation et de déplacement.

TROISIEME DÉCISION

L'associée unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, il a été établi le présent procès-verbal signé par l'associée unique et consigné sur le registre de ses décisions.

Société FINANCIERE ALAIN LELLOUCHE
Associée unique
Représentée par M. Alain LELLOUCHE

Jonathan LELLOUCHE
*« Bon pour acceptation
de la gérance »*